

J'agis
avec

ma ville !



PARTICIPER

PROPOSER

PARTAGER

ATELIER-DEBAT #3

Capbreton, vers une "ville apaisée" ?

Mardi 10 mai 2022

DÉROULÉ DE LA SOIRÉE

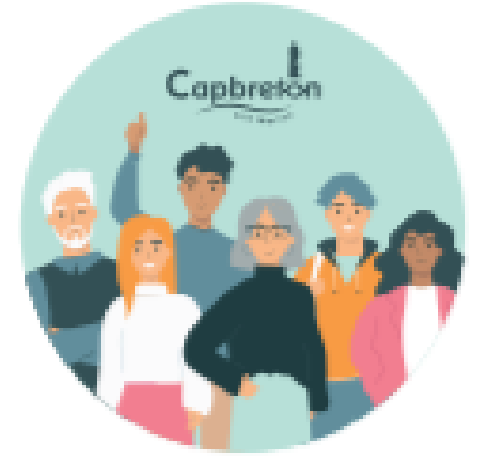
1. La concertation mobilités : dernier atelier-débat
2. Intervention de Ludovic Chaleroux (ID Cité)
3. Temps d'échanges participatif



INTERVENANTS

- Étienne CARRÈRE, Adjoint au Maire en charge de la démocratie participative, de la citoyenneté et de la proximité
- Jean-Luc ASCHARD, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, des mobilités et du littoral
- Ludovic CHALEROUX, Cabinet ID Cité

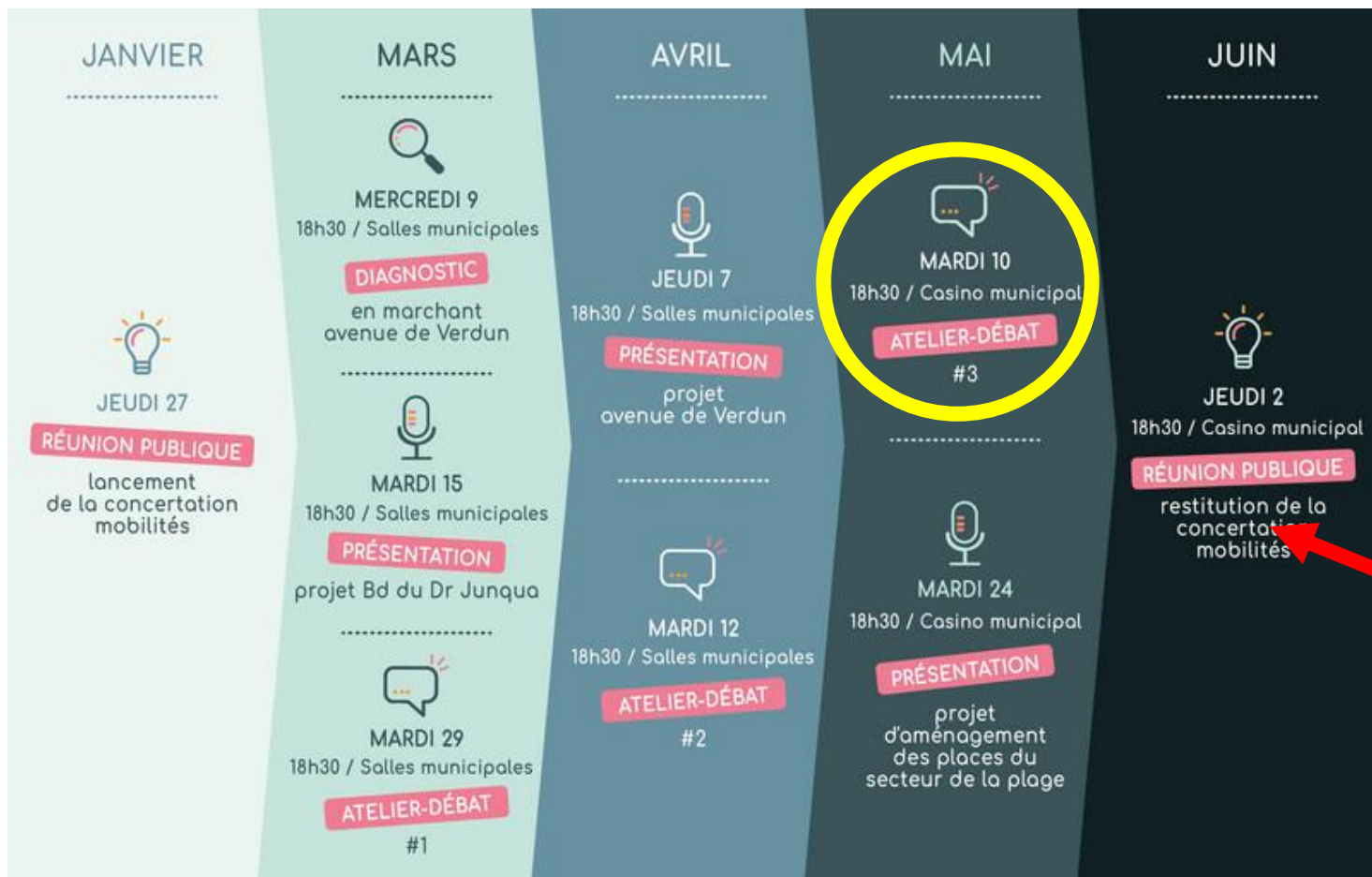




1.

La concertation mobilités : dernier atelier-débat

Le calendrier de la concertation sur les mobilités



Jeudi 2 juin : réunion de restitution.

L'occasion de dresser un premier bilan !

Le principe des ateliers-débats

- Un premier temps d'information
- Un second temps de « travail » sur plan

→ le contenu de ces échanges viendront nourrir la réflexion des élus et des services de la Ville en charge d'élaborer la politique de mobilité, les futurs aménagements etc.

Concertation

« Ville apaisée » : définition et objectifs

- Une démarche qui vise à améliorer la vie quotidienne des habitants, en faisant évoluer les comportements et en réaménageant les espaces publics
- Un partage de l'espace public pour tous les modes de déplacement et une cohabitation apaisée entre les différents usagers
- Une adaptation de la circulation motorisée, en limitant la vitesse des véhicules selon les situations locales (zones 30, zones de rencontre 20, zones piétonnes)

2.



Intervention de Ludovic Chaleroux

Sur le chemin de la ville apaisée : le plan de modération des vitesses



Réduire les **VITESSES** pour mieux vivre la ville

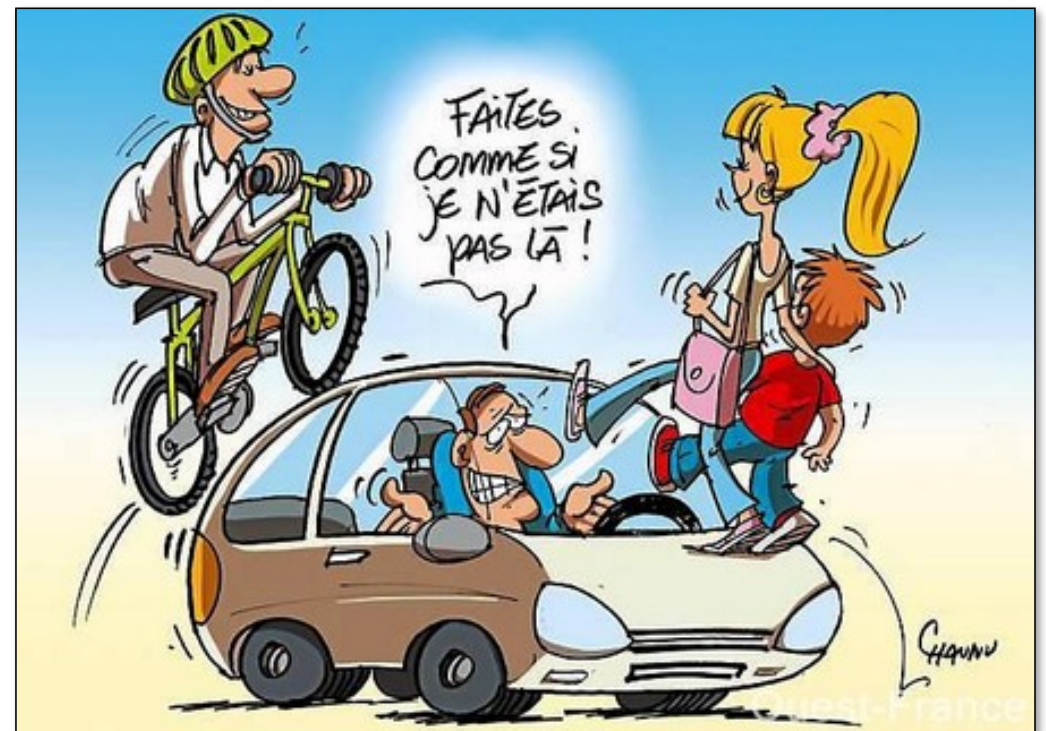
C'est une première étape dans la mise en oeuvre d'un Plan de Mobilité favorable aux piétons et aux cyclistes

La réduction des vitesses facilite la **cohabitation** entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés.

Mesure propice à la **Mixité des usages**

A vitesse réduite, la **communication** entre piéton et automobiliste **devient possible**.

A 20 km/h ou à 30 km/h, on a le temps d'échanger un regard pour faire comprendre ses intentions. C'est impossible à 50 km/h.

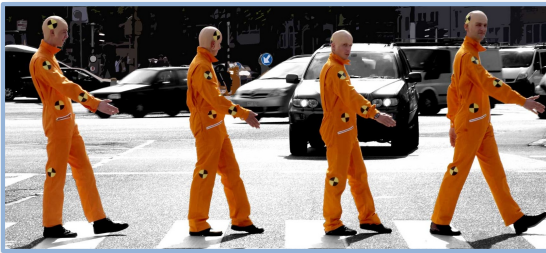


Enjeu de cohabitation entre les différents usagers

Pourquoi limiter la vitesse à 20 ou 30 km/h en ville ?

A 30 km/h,

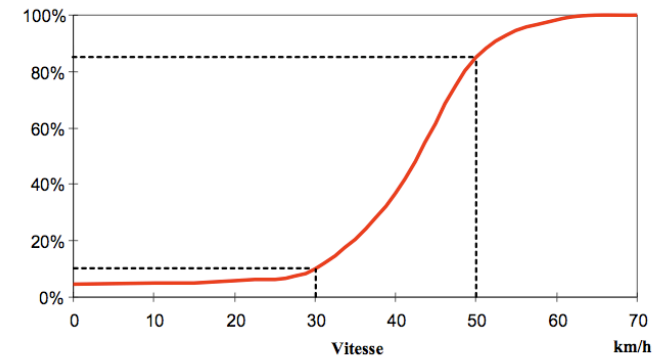
la **probabilité de décès d'un piéton** dans un choc avec un véhicule est **inférieure à 10%**.



à 70 km/h → 100 %

à 50 km/h → 50 à 80 %

à 30 km/h → - de 10%



Probabilité de blessures mortelles pour un piéton heurté par un véhicule

Sources : Organisation mondiale de la santé, Interdisciplinary Working Group of Accident Mechanics (1986), Walz et al. (1983) et Vägverket (2002)



A 30 km/h, le **bruit routier diminue de 3 à 4 décibels**.

Cela équivaut à une diminution de moitié du volume de trafic sur une route moyennement chargée.



A 30 km/h, la **perte de temps est négligeable**.

A 30 km/h, le **trafic est + fluide**.

La **fluidité** optimum d'une voie urbaine se situe **entre 20 et 40 km/h**.

A cette vitesse, les distances de sécurité entre les véhicules sont réduites.



Face à la grande diversité des réglementations, des panneaux et parfois des aménagements, la **généralisation de la Zone 20 ou de la Zone 30** permet l'affichage d'**une règle simple** à l'ensemble d'un territoire.

Ce qui est simple à comprendre, est plus facilement accepté et respecté.



Généralisation de la Zone 20 ou/et de la Zone 30



Un projet pédagogique avant tout ...

pour faire évoluer les comportements et les pratiques

Il faut davantage de
changement dans les « têtes »
que sur les routes !

On ne fera jamais mieux
comme équipement de sécurité dans une voiture.



C'est quoi la Zone 30 ?

Article R.110-2 du Code de la route



- Un périmètre urbain dans lequel la vitesse de tous les véhicules est limitée à 30 km/h.



Panneau B30

La limitation de vitesse s'applique à l'ensemble des voies de la zone.



Panneau B14

La limitation de vitesse s'applique uniquement sur l'axe sur lequel le panneau est implanté jusqu'à un panneau modifiant cette prescription.



- Toutes les rues sont à double sens de circulation pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Signalisation verticale à l'entrée d'un double-sens cyclable

- Les entrées et sorties de la zone 30 sont annoncées par une signalisation spécifique.



Exemples de traitement des entrées et sorties de zone 30



Les entrées de la ZONE 30 sont annoncées par une signalétique spécifique



Panneau B30



Panneau B51

**Panneaux placés
en début et fin de ZONE 30**



Marquage au sol ZONE 30

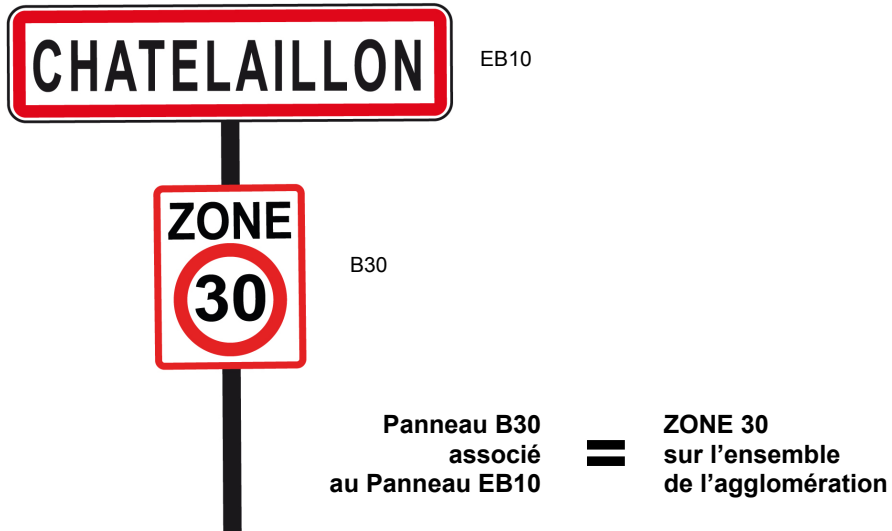


Marquage au sol spécifique



Marquage au sol rappel 30

Evolution de la réglementation

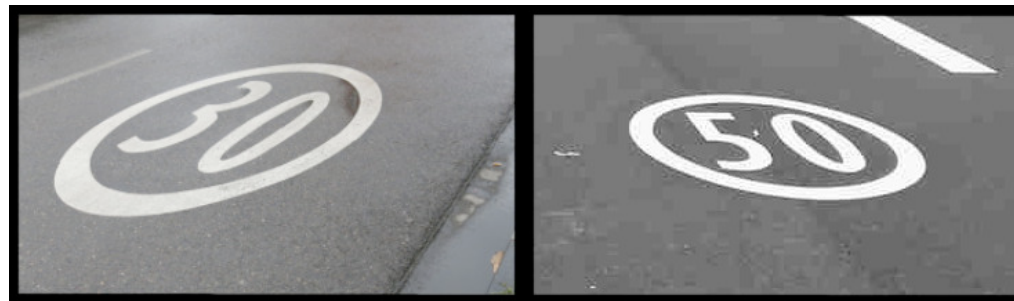


La réglementation permet désormais à l'intérieur des panneaux d'agglomération d'une ville en zone 30 de ne signaler les limitations de vitesse que par du marquage : les ellipses 50 complètent les outils déjà disponibles.

Source Cerema

Arrêté du 9 avril 2021 relatif à la modification de la signalisation routière

« Lorsque la vitesse maximale autorisée est abaissée sur l'ensemble de l'agglomération, des marques identiques aux marques de rappel de la vitesse maximale autorisée peuvent être utilisées sans signalisation verticale sur les voies où la vitesse maximale autorisée est maintenue à 50 km/h ».



Marquage de rappel en Zone 30 avec une ellipse 30

Marquage de prescription avec une ellipse 50

C'est quoi la Zone de rencontre ?



La zone de rencontre a été introduite dans le Code la Route en 2008.

Code la Route - Article R.110-2

« Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ».



- > priorité au piéton
- > cyclistes à double sens
- > vitesse limitée à 20km/h

La zone de rencontre



Les règles de circulation à respecter

Quand je suis à pied

Je suis **prioritaire** sur tous les autres usagers et j'ai le droit d'utiliser toute la chaussée pour me déplacer. Mais attention, la zone de rencontre n'est pas une rue piétonne, **les véhicules motorisés sont autorisés à y circuler**.

Quand je suis à vélo

Je cède la priorité aux piétons. Je peux rouler **à contresens dans les rues à sens unique** quand la signalisation l'autorise. Je suis vigilant aux intersections, notamment à cause des véhicules qui ne pensent pas forcément à regarder du côté du double sens vélo. Je n'hésite pas à me servir de ma sonnette pour me signaler aux autres usagers.

Quand je suis en Voiture, moto, scooter, ...

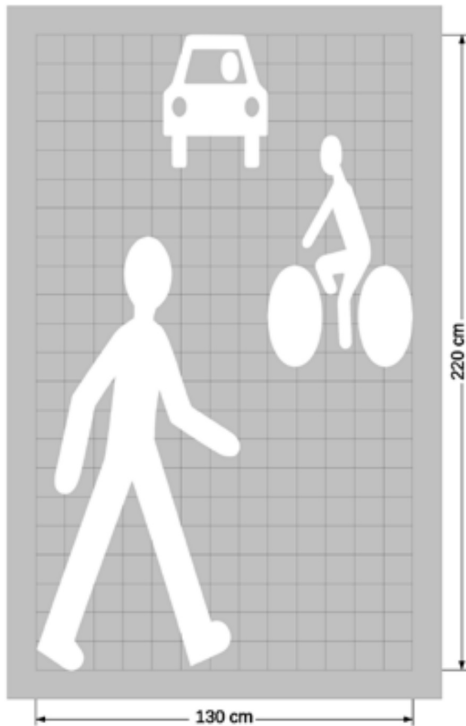
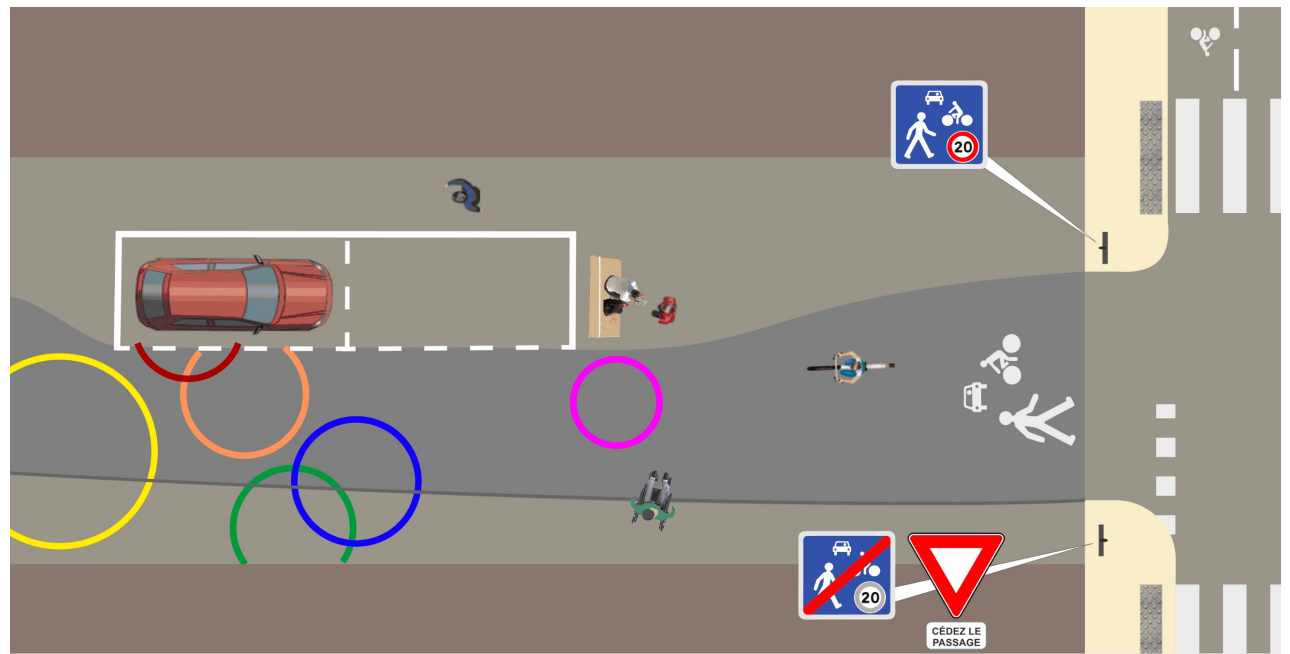
Je suis autorisé à circuler dans la zone de rencontre, mais je cède la priorité aux piétons. Je ne dépasse pas 20 km/h. Conformément, à l'article *R.412-6-1 du Code de la route*, je dois faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables.

Je pense à regarder dans les deux sens car un cycliste peut arriver des deux côtés.

Je stationne uniquement dans les emplacements spécifiquement désignés et matérialisés au sol. Une fois garé, je vérifie qu'aucun cycliste n'arrive avant d'ouvrir ma portière.



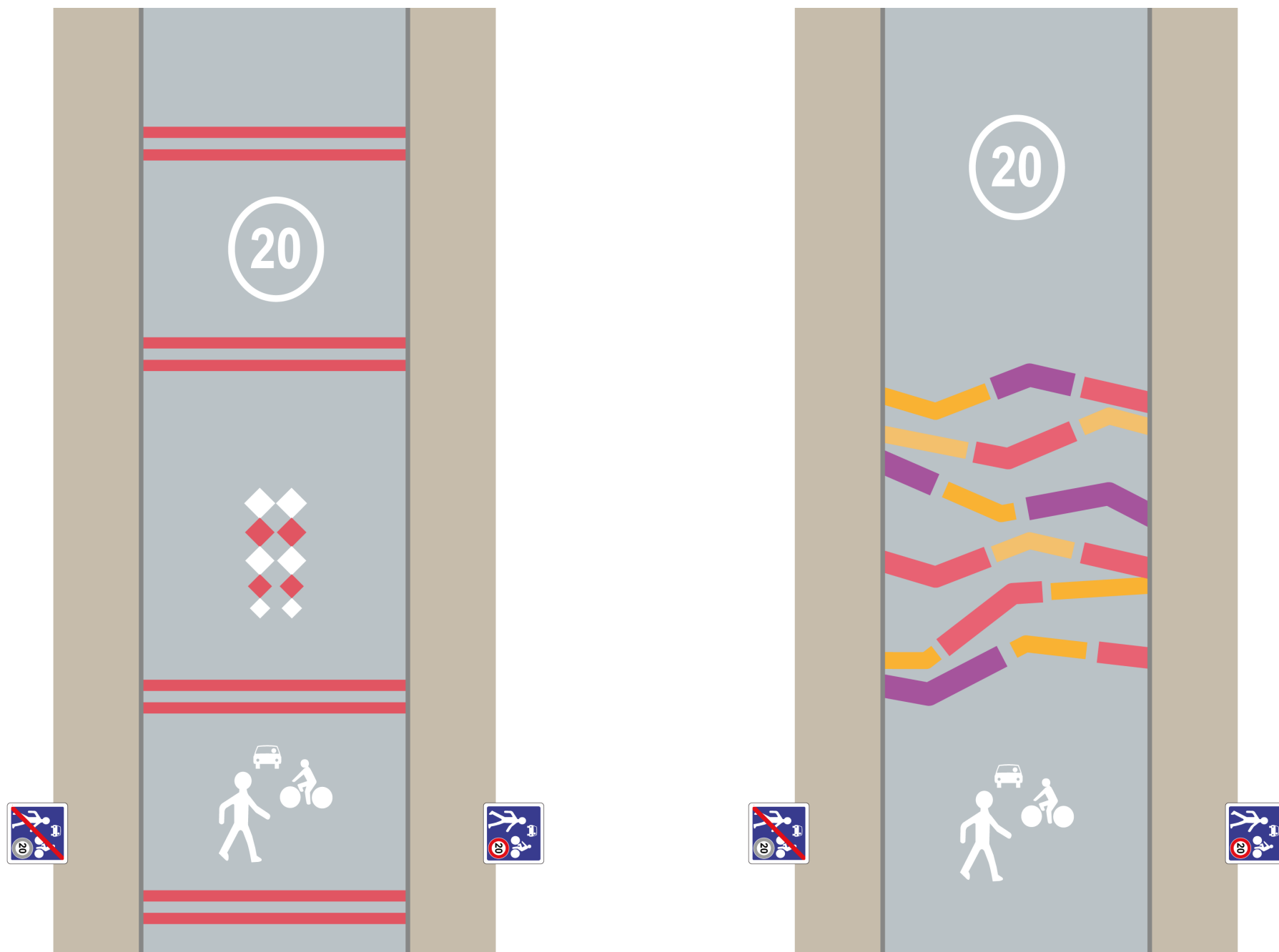
Zone de rencontre Traitement des Entrées



Exemple : marquage de l'entrée d'une zone de rencontre.
La taille du dessin peut être modifiée par homothétie.



Exemples de Traitement des entrées avec du marquage d'animation



Zone de rencontre Marquage d'animation

Nevers - Zone 20 centre ville



Zone de rencontre
Marquage d'animation

Saint-Nazaire - Zone 20 centre ville



Zone de rencontre
Marquage d'animation
Manresa Espagne - centre ville



ZONA DE VIANANTS
A TOTA LA ZONA

ZONA DE VIANANTS
A TOTA LA ZONA

Zone de rencontre
Marquage d'animation
Manresa Espagne - centre ville





Amplifier les dispositifs existants et Bâtir un plan de sensibilisation et de communication

La généralisation du « 30 » doit s'accompagner d'une véritable campagne de sensibilisation pour montrer le bien fondé de la démarche. En effet, il faut davantage de **changement dans les « têtes »** que sur les routes ! La « ville 30 » ne doit pas être mise en place contre la population, mais avec elle. Un intense travail d'information, de sensibilisation et de communication doit être mené **avant, pendant et après** sa mise en place.

Pour mener à bien la campagne d'information et de sensibilisation, la ville de doit développer plusieurs types d'outils de communication, utilisant des supports variés (dépliants, affiches, événementiels, interventions dans les écoles, articles dans la presse, ...). Tous ces supports doivent avoir en commun un « **slogan** » et une **identité visuelle**.



Objectifs

- 1- Susciter l'adhésion des habitants
- 2- Développer une culture commune sur la circulation et les déplacements
- 3- Sensibiliser les « excursionnistes »





Exemples de généralisation des zones 30



5 MESURES

DE NOUVELLES RÈGLES

POURQUOI GÉNÉRALISER

COMMUNICATION



Plan de circulation ZOOM+

Version impression PDF

Aytré est confronté à des difficultés croissantes de circulation et de sécurité.

Pour améliorer cette situation, la ville a décidé de mettre en place un plan de circulation où l'accessibilité et la sécurité des piétons sont les priorités.



A chacun son slogan!

À partir du 22 septembre 2010, ensemble, redonnons vie à nos rues !



Site officiel de la Ville et de la Mairie d'Aytré dans la communauté d'agglomération de La Rochelle. www.aytre.fr

Soutenez-nous ! Vous aussi devenez FAN !



ACCUEIL

5 MESURES pour redonner vie à vos rues.

DE NOUVELLES RÈGLES zone 30 : un espace partagé

POURQUOI GÉNÉRALISER le 30 km/h dans les rues d'Aytré ?

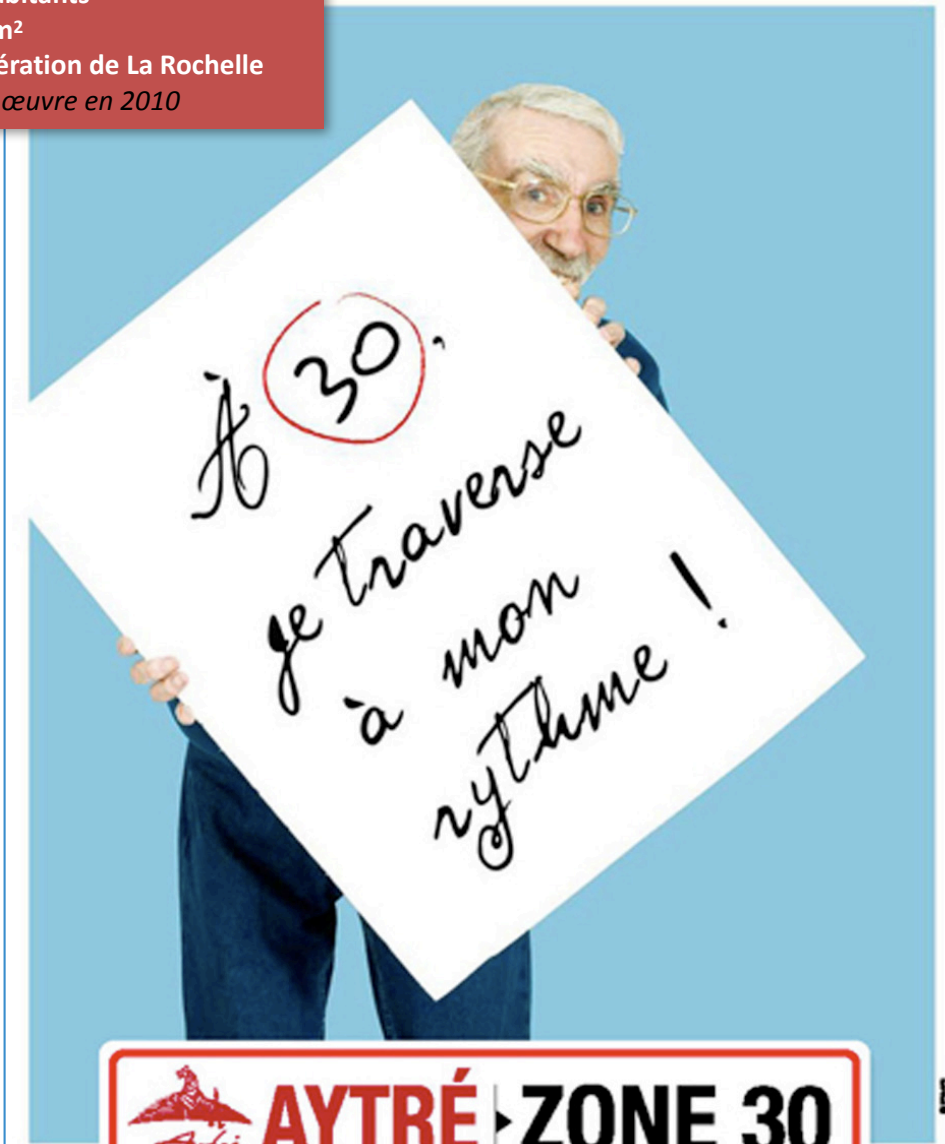
COMMUNICATION

A CHACUN SON SLOGAN

MENTIONS LÉGALES



Aytré
8 800 habitants
12,22 km²
Agglomération de La Rochelle
Mise en œuvre en 2010



À PARTIR DU 22 SEPTEMBRE 2010
Ensemble, redonnons vie à nos rues !

www.aytre-zone30.fr

5 MESURES DE NOUVELLES RÈGLES POURQUOI GÉNÉRALISER COMMUNICATION

Aytré est confronté à des difficultés croissantes de circulation et de sécurité.

Pour améliorer cette situation, la ville a décidé de mettre en place un plan de circulation où l'accessibilité et la sécurité des piétons sont les priorités.

A chacun son slogan!

À partir du 22 septembre 2010, ensemble, redonnons vie à nos rues !

Plan de circulation ZOOM+

Version impression PDF

Site officiel de la Ville et de la Mairie d'Aytré dans la communauté d'agglomération de La Rochelle.

www.aytre.fr

Soutenez-nous ! Vous aussi devenez FAN !



Echarpes d'Or 2011

Communes ou groupements de communes de 5 000 à 10 000 habitants



À PARTIR DU 22 SEPTEMBRE 2010
Ensemble, redonnons vie à nos rues !



Aytré

La Ville récompensée pour la zone 30



Suzanne Tallard, Jacques Garel et... l'écharpe dans leurs mains. PHOTO O. G.

On dirait un morceau de parebrise. Dire que cela s'appelle une écharpe d'or ! Mais qu'est-ce qui leur a pris, à l'association pour la Prévention routière, de remettre un morceau de verre en guise de trophée ? Une récompense qui rappelle immédiatement le résultat d'un accident de la route ! Nombre de ceux qui assistaient à la cérémonie en l'honneur de cette distinction, lundi 12 décembre dans la salle du conseil d'Aytré, se le demandent encore. Bon, enfin.

Sur 90 % du territoire

Suzanne Tallard, maire d'Aytré, présidait la réception, devant une partie de sa majorité municipale, dont les adjoints au maire Jacques Garel, en charge des déplacements, Marie-Anne Heckmann (communication) ainsi que l'élu(e) d'opposition (droite) Marie-Christine Millaud, membre de la commission « déplacements et accessibilité » et Patrick Courtemanche, responsable des services techniques de la Ville. Ce dernier a participé à la mise en place de la zone 30 récompensée par cette... écharpe. Étendue sur 90 % du territoire communal, seules les avenues du Général-de-Gaulle, du Commandant-Lysiack et Roger-Salengro n'y sont pas soumises.

PUBLICITÉ

« C'est dans la tête »

« La vitesse, c'est dans la tête, a répété Suzanne Tallard dans son discours, en citant ce que martelaient les membres de l'agence de conseil qui a accompagné la Ville dans ce projet. Rouler à 30 km/h fluidifie la circulation plus facilement que de rouler à 50 km/h, s'arrêter, puis remonter à 50 km/h. Par ailleurs, cela permet de mieux associer le piéton, le cycliste et la voiture ».

« Il y avait plusieurs centaines de concurrents en lice, rappelait Jean Cacaly, directeur du Comité départemental de sécurité routière. Il faut que le dossier passe devant deux jurys composés de membres départementaux. Le résultat est toujours très serré ».

« Le nombre d'accidents a déjà baissé, relevait, quant à lui, le commissaire de police Éric Dubuis. Et surtout, leur gravité a suivi ». Aytré devient ainsi la seconde ville du département à décrocher cette distinction. La première, c'était Puilboreau, en 2000.

Olivier Guérin



Sainte Marie
de Ré

3 300 habitants
10 km²
Charente-Maritime
Mise en œuvre en 2012



Stratégie retenue en 2011

pour une ville des « courtes distances »





Donner la priorité aux modes doux sans exclure la voiture

Généralisation des zones 30 dans tous les quartiers en même temps

Plan de modération des vitesses





Une politique cyclable, des aménagements de voirie, une restructuration du réseau de bus, une gestion du stationnement, des localisations d'équipements, ... qui s'inscrivent dans la logique de la **ZONE 30 généralisée**.



AVANT



APRES

Evolution des vitesses

Avant et Après la généralisation du 30 km/h



	2012	2020			
rue Lucien Favreau	Vit.Moy.	32	Vit.Moy.	29	- 3 km/h
	V85	43	V85	38	- 5 km/h
	Vit.Max.	50/60	Vit.Max.	50/60	=
	+ 50km/h	3,2%	+ 50km/h	0,2%	↓
	+ 30km/h	67%	+ 30km/h	48%	↓
rue du 14 Juillet (Ouest)	Vit.Moy.	27	Vit.Moy.	21	- 6 km/h
	V85	39	V85	29	- 10 km/h
	Vit.Max.	60/70	Vit.Max.	50/60	↓
	+ 50km/h	1,6%	+ 50km/h	0,05%	↓
	+ 30km/h	53%	+ 30km/h	11,5%	↓
rue des Tamaris	Vit.Moy.	35	Vit.Moy.	22	- 13 km/h
	V85	52	V85	29	- 23 km/h
	Vit.Max.	80/90	Vit.Max.	50/60	↓
	+ 50km/h	18%	+ 50km/h	0,1%	↓
	+ 30km/h	69%	+ 30km/h	9%	↓

Données 2 sens de circulation confondus

- Vit.Moy. Vitesse moyenne en km/h
- V85 Vitesse en dessous de laquelle roule 85% des usagés en km/h
- Vit.Max. Vitesse maximale relevée (par tranche de 10 km/h)
- + 50km/h Part des véhicules roulant à + de 50 km/h
- + 30km/h Part des véhicules roulant à + de 30 km/h

Comptages du 05 au 11 avril 2012

Comptages du 14 au 20 septembre 2020

➔ **La mise en place de la zone 30 a entraîné une baisse sensible des vitesses sur les rues principales situées à l'intérieur du village.**

Les résultats sont moins significatifs sur les voies d'accès à la D201 (rue Favreau, rue de la Vierge, rue des Amourettes)

A PARTIR DU  JUIN,

Profitez de la Vi(LL)E
QUÉVEN ROULE à 30



Quéven
8 700 habitants
24 km²
Morbihan

Mise en œuvre en 2012



Ouest-France / Bretagne / Lorient / Quéven / Archives du lundi 02-07-2012

Vitesse limitée à 30 km/h à Quéven depuis samedi - Quéven

lundi 02 juillet 2012



Depuis samedi, la vitesse des véhicules est désormais limitée à 30 km/h à Quéven. Cette réflexion sur la généralisation des zones 30 sur l'ensemble de la commune date de 2009. Le bureau d'étude iD Cité a accompagné les élus dans cette démarche.

Autre paramètre qui va dans le sens de cette généralisation, le problème de la vitesse était régulièrement abordé dans les réunions de quartiers ainsi que dans les conseils d'école. « C'est pourquoi nous avons décidé de prendre le problème à bras-le-corps » a déclaré le maire dans son allocution samedi matin.

Dès le printemps de cette année, les travaux d'aménagement ont été réalisés. Le coût global de ce programme est de 100 000 €, études et travaux compris. Pour Marc Cozillis : « Le développement des zones 30 est un moyen d'action privilégié pour faire évoluer les comportements et réduire la vitesse ».

Cette évolution sera d'ailleurs quantifiée. En octobre et novembre derniers, des comptages de vitesse ont été effectués. D'autres comptages sont programmés pour l'automne prochain. « Nous en tirerons les enseignements, explique le maire, j'espère que la conclusion de ces mesures mette en lumière une conduite plus responsable où chacun trouvera sa place quel que soit son mode de déplacement ».

Saint-Clément-des-Baleines
650 habitants
9 km²
Charente-Maritime
Mise en œuvre en 2016



Au volant à Saint-Clément, on prend le temps

Définition Règles



LES RÈGLES

Quand je suis à pied, j'utilise le trottoir lorsqu'il est praticable quand je veux traverser je m'arrête, je regarde et j'écoute, et je traverse.

DÉFINITION ZONE 30

Une zone 30 est un ensemble de rues où la vitesse est limitée à 30 km/h. Les entrées et les sorties sont annoncées par des panneaux.



Quand je suis à vélo, je peux rouler à contre-sens dans les rues à sens unique quand la signalisation l'autorise. Je suis vigilant aux intersections, je m'arrête pas à ma survie de ma sonnette.

Quand je suis en voiture, en moto ou en scooter, je ne dépasse pas le 30 km/h. Je fais preuve de prudence accrue. Aux intersections, je pense à regarder dans les deux sens pour éviter les cyclistes qui peuvent arriver des deux côtés.

La courtoisie est de rigueur.

Diminuer le risque pour les piétons

EN RÉDUISANT LA VITESSE...

on diminue le risque d'accident pour les piétons, on diminue la gravité de ces accidents.

À 30 KM/H...

la communication entre piétons et automobilistes devient possible. les automobilistes sont mieux disposés à s'arrêter pour laisser traverser un piéton.

La réduction des vitesses facilite la cohabitation entre tous les acteurs : piétons, cyclistes, automobilistes.

Cela permet un meilleur équilibre entre la vie locale et la circulation.



PLAN GÉNÉRAL
PLAN DE MODÉRATION DES VITESSES

Voie limitée à 70 km/h
Voie limitée à 50 km/h
Voie limitée à 30 km/h (Zone 30)



Au volant à Saint-Clément, on prend le temps



ZONE 1
LE GILLIEUX

Voie limitée à 30 km/h
Entrée et/ou sortie de Zone 30



ZONE 2
CENTRE VILLAGE

Voie limitée à 30 km/h
Entrée et/ou sortie de Zone 30

POURQUOI GÉNÉRALISER LE 30 KM/H ?

Au volant, à Saint-Clément, on prend le temps...

DE GARANTIR PLUS DE SÉCURITÉ
À 30 km/h, il est possible d'arrêter sa voiture sur 13 mètres.
À 50 km/h, cette distance est doublée et passe à 26 mètres.

D'OFFRIR PLUS DE CONVIVIALITÉ
Chacun doit être plus attentif aux déplacements des autres, la cohabitation à 30 km/h est plus harmonieuse avec les vélos et les usagers vulnérables dont les personnes âgées et les enfants.

DE GÉNÉRER PLUS DE FLUIDITÉ
Une vitesse réduite entraîne une circulation plus aisée et permet de mieux s'insérer dans la circulation aux carrefours.

DE RÉDUIRE LE BRUIT
Une réduction de la vitesse de 25%, c'est 3 à 4 décibels de moins.

DE RÉDUIRE LA POLLUTION
La réduction de la vitesse réduit la consommation d'énergie et l'émission de gaz polluants.

41 Rue de la Mer, 17100 Saint-Clément-des-Baleines, 02 49 40 24 22 - 02 49 40 24 23
courriel : mairie@st-clément-des-baleines.com





Saint André de Cubzac
Gironde - France

Saint-André-de-Cubzac
10 800 habitants
23 km²
Gironde
Mise en œuvre en 2018



Lancement de la zone 30 en ville

Samedi 17 mars, la municipalité a lancé officiellement la zone 30 élargie en ville au cours d'une journée spéciale d'animations. Retour en image.

Des animations sécurité routière ont été proposées place Raoul Larche par la mission sécurité routière de la préfecture de la Gironde. Voiture-tonneau ou testochoc permettant de prendre conscience des dangers de la route ont attiré quelques courageux volontaires.



La gendarmerie était également présente pour répondre aux questions.

Le lancement officiel s'est déroulé en présence de Madame le Maire et du parrain de l'opération Jean-Pierre Astugue, champion de paratriathlon. Le sportif originaire de Saint-André-de-Cubzac a été victime d'un grave accident de la route à 19 ans qui l'a laissé handicapé à vie. Grâce à sa volonté, il est devenu un sportif de niveau mondial en course à pied puis en triathlon.



Des balades à pied et à vélo dans la zone 30 étaient organisées l'après-midi. Malgré le temps, une vingtaine d'habitants sont venus participer avec les associations partenaires Les Endiablés Cubzaguais et le Temps des Familles.



Les gagnants du concours de dessins

Une centaine de dessins a été reçue dans le cadre du concours de dessins sur la zone 30. Le jury a délibéré et retenu les gagnants pour chaque catégorie (6-8 ans et 9-12 ans). Les enfants sont venus recevoir leur prix des mains de Madame Le Maire en présence des partenaires, Intermarché et Décathlon. Bravo à eux !

Retrouvez les dessins des gagnants au dos du magazine.



Un grand goûter au Champ de Foire autour de l'exposition des dessins a clôturé cette journée. Les familles sont venues admirer les œuvres de tous les enfants qui sont repartis avec un petit cadeau.



La municipalité a offert des gilets jaunes spécial « zone 30 » aux enfants des écoles primaires. L'assurance d'être bien vu pour se déplacer en toute sécurité. Et sur chaque gilet, ils ont pu retrouver notre ami Cubzi !



mobilité

La ville poursuit ses liaisons douces

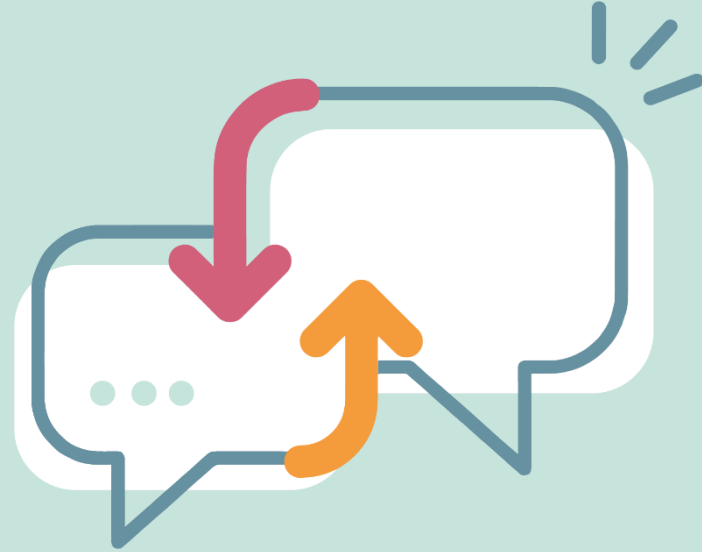
Dans la continuité de la politique de développement des circulations piétons et cyclistes sur la commune, de nouveaux cheminements doux ont été réalisés.



Chemin du Plantier

Un cheminement piéton passant à côté du chemin de Plantier, à partir du carrefour du chemin de la Craze, sur la route principale de la zone. Ce cheminement passe par des zones de stationnement des véhicules et de stationnement des vélos. Afin de réduire la vitesse des véhicules, une échelle a été mise en place pour ralentir le trafic. Le tracé sera mis en place prochainement sur la zone. Les travaux seront réalisés en 2018.





Avez-vous des questions ?

3.



Temps de travail participatif

Avant de commencer, un petit rappel :

- Partagez vos usages, expériences, vos avis, vos difficultés rencontrées... plutôt que proposer des solutions techniques.
- Personne n'a raison, chacun a son point de vue.
- Construire des idées à partir de celles des autres.

Les règles du jeu



50' en deux temps :

- Un temps contributif (35')
- Restitution (15')

Supports de contribution :

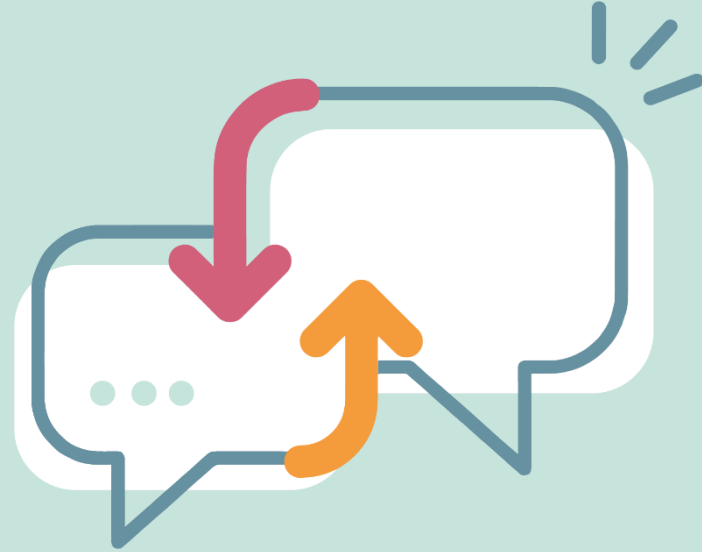
- 1 carte par groupe
- 1 feuille légende

Travail en sous-groupes

Thématiques de travail : plan de modération des vitesses, selon vous :

- **quels axes à 50 km/h ?**
- **quels axes à 30 km/h ?**
- **quels axes à 20 km/h ?**
- **selon vous, quels sont les axes prioritaires à traiter ?**





Restitution des échanges

MERCI !



**RDV le jeudi 2 juin
pour la réunion de restitution
de la concertation mobilités.**

